



COLLEGE ST REGIS - ST MICHEL

Note d'informations aux parents

Section Sportive Course d'Orientation



REGLEMENT INTERIEUR 2023 SECTION SPORTIVE DE COURSE D'ORIENTATION

❖ Finalité :

La finalité de cette section est de permettre à des élèves, filles et garçons, de suivre une formation approfondie dans l'activité course d'orientation, tout en réussissant leur scolarité, selon des rythmes équilibrés. Les candidats doivent posséder des aptitudes dans les activités sportives et être motivés.

❖ Partenariat :

Le Collège St Régis - St Michel a signé une convention avec le club Azimut 43 qui permettra aux élèves de la section sportive de course d'orientation de bénéficier des activités proposées par l'association partenaire.

❖ Fonctionnement et horaires

- Sur sélection

- 3h d'enseignement durant le temps scolaire, le vendredi de 14h15 à 17h.

Ponctuellement des sorties à la demie journée ou journée pourront être proposées.

On notera que les heures de Section Sportive s'effectueront à la place des séances d'Etude tutorée, de Devoirs Faits Français, Devoirs Faits Maths ou de la Formation Scientifique

❖ Association Sportive le mercredi après-midi :

La participation aux 2 compétitions UNSS (novembre et mars) est obligatoire.

❖ Les sites de pratique.

Les sites cartographiés de course d'orientation accessibles à pied depuis le collège et les sites d'orientation aux abords du Puy-en-Velay (transport en TUDIP ou car).

❖ Vie scolaire :

Le programme scolaire est normalement assuré. Les horaires d'EPS sont respectés.

Une attention particulière sera portée à l'évolution des résultats scolaires de l'élève.

❖ Programmation :

Le planning des séances sera fourni pour chaque période avec les dates des rencontres UNSS et les entraînements/stages du club Azimut43 (facultatifs mais recommandés).

❖ Suivi médical

Un certificat médical est demandé lors de la première inscription.

❖ Recrutement

La section sportive du Collège St Régis - St Michel est ouverte à toutes les filles et les garçons entrant en classe de 6^{ème} et 5^{ème} à la rentrée 2023, ayant des compétences pour les activités sportives et présentant un bon dossier scolaire.

❖ **Admission**

Admission sous réserve d'un dossier scolaire convenable, d'un comportement très satisfaisant, d'un bon état d'esprit ainsi que de la réussite au test de sélection (pour les 6^{ème}).

❖ **Les épreuves de sélection (en 6^{ème})**

Le candidat doit se présenter avec sa tenue sportive complète et de quoi écrire. Les tests auront lieu en extérieur et même s'il pleut. Veuillez par conséquent anticiper un change complet pour votre enfant et de l'eau.

❖ Test d'endurance

❖ Parcours d'orientation

❖ Épreuve théorique

❖ Temps d'échange sous forme d'entretien portant sur les motivations, l'investissement, les engagements, la participation au niveau de l'AS

❖ **Engagement**

Le candidat, s'il est retenu, s'engage à :

-Participer à l'ensemble des activités de la section

- Respecter et signer la charte d'engagement (document présenté lors des tests de sélection).

Si les élèves ne respectent pas ces engagements, ils ne seront plus acceptés à la section. (Au bout de 3 remarques, ils iront en étude le vendredi après-midi et aucun remboursement ne sera effectué)

Le renouvellement annuel de l'accès à la section sportive est automatique, sauf avis contraire de l'équipe éducative ou des responsables légaux, en fin d'année scolaire.

NOM : **PRENOM :** **Classe :**

Signature de l'élève :

Signature des parents :